



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## exécution du budget

Question écrite n° 55460

### Texte de la question

M. Michel Liebgott attire l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État sur les recommandations émises par la Cour des comptes dans son rapport rendu le 3 juin 2009 sur les résultats et gestion budgétaire pour l'exercice 2008. La Cour des comptes préconise que l'État ne peut pas recourir, pour couvrir des dettes exigibles, à des financements extérieurs au budget de l'État (avances du crédit foncier de France pour acquitter les primes d'épargne logement) en respect des principes d'annualité et d'universalité du budget de l'État. Il souhaite connaître la position du Gouvernement sur ce sujet.

### Données clés

**Auteur :** [M. Michel Liebgott](#)

**Circonscription :** Moselle (10<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 55460

**Rubrique :** Finances publiques

**Ministère interrogé :** Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'Etat

**Ministère attributaire :** Économie, finances et commerce extérieur

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 juillet 2009, page 7130

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)